



Estheticienne - epilation définitive au lazer

Par **cfrazao**, le **22/01/2009** à **11:49**

Bonjour, nous sommes plusieurs à aller au même institut pour une épilation laser et nous rencontrons le même problème. Avant d'accepter, la propriétaire du centre nous avait promis une épilation 100% efficace. Sans nombre de séance prédéfini. Il y avait en réalité un forfait 8 séances, mais elle nous disait que si l'on acceptait qu'elle continuerait de nous épiler tant que les poils seront là. Aussi, elle nous garantissait que si plusieurs mois après la dernière séance, dès poils revenaient, elle nous ferait des séances de "retouche" gratuitement. En gros, elle nous vendait de l'épilation laser à vie si besoin ! Nous nous sommes engagées. Première question, est-il normal que l'on ait pas signé de "contrat" ? Les sommes avoisinent les 1000 euros et pour certaines presque le double. Autre problème : Aucune de nous n'est satisfaite. Certes, les poils sont plus faibles, il y en a un peu moins, mais nous sommes loin de l'épilation définitive promise et surtout impossible de sortir dans l'état sans se raser. Cela fait maintenant plusieurs années que nous continuons nos séances (depuis, 5 ans pour certaines, 3, 2 ans... pour d'autres). Le nombre d'années commençant à augmenter, elle nous réclame de payer les séances supplémentaires ! Chose qui n'était absolument pas convenu au moment de l'accord ! D'ailleurs depuis plusieurs mois, elle a refait ça grille tarifaire précisant qu'au-delà des 8 séances de base, un devis sera établi. Bien sûr cette condition n'était pas inscrite il y a plusieurs années. Que pouvons-nous faire ? ou même réclamer ? Elle n'a pas respecté ses promesses, et nous réclame de payer ! Vu le nombre de personnes insatisfaites, nous concluons que les machines utilisées sont inefficaces. Pouvons-nous contacter des associations consommateurs (lesquelles) ? Vous remerciant par avance.